

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 mars 2018**

2018-02-24

*Date d'affichage : 23/03/18*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 20 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 14 mars 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS.

**Absente excusée** : Mme Elysabeth CATOIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Mise à disposition des équipements aquatiques du « CUBE » aux éducateurs pour dispenser des leçons de natation.

La modification du statut d'auto-entrepreneur conduit la collectivité à modifier les conditions d'utilisation du Cube par les maîtres nageurs qui assurent des leçons de natation pour des usagers et en perçoivent le produit dans des conditions fixées avec la CCPS.

La nouvelle convention définit les modalités et les conditions d'utilisation des équipements du Complexe aquatique le « CUBE », les responsabilités et les obligations des éducateurs, et le contrôle de la CCPS par son représentant. Elle engage les éducateurs à une participation financière de 130€ par an.

Par ailleurs, elle modifie les dispositions antérieures en plusieurs points :

- La convention est établie entre deux parties : Monsieur le Président en qualité de propriétaire, du Complexe aquatique le CUBE et l'éducateur, l'utilisateur de l'équipement.
- Le renoncement des agents titulaires et contractuels au régime d'auto-entrepreneur qui impliquerait une modification de la quotité de travail incompatible avec le fonctionnement du service. (loi n°83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires, art 25 septies modifié par la loi n°2016-843 du 20 avril 2017 – article 7).

- L'autorisation de l'autorité territoriale au cumul d'activités accessoires des activités susceptibles d'être autorisées (Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique – titre 7 – chapitre 1 – article 6).
- La limitation des leçons à deux élèves par cours.

Envoyé en préfecture le 23/03/2018  
Recu en préfecture le 23/03/2018  
Affiché le 27 janvier 2017  
ID: 045-200005932-20180320-2018\_02\_24-DE

Il est rappelé également aux agents les règles de « bonne conduite » impliquant une pratique déontologique de leur activité par la déclaration de leurs revenus accessoires à l'administration fiscale.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Mme Elysaabeth CATOIRE, excusée, sort de la salle, ne participe pas au vote) :*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des équipements aquatiques pour une durée d'un an, permettant de dispenser des leçons privées de natation, établie entre la Communauté de communes des Portes de Sologne et le personnel communautaire respectant les contraintes réglementaires inhérentes à leur diplôme.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE